

Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Oise.

Date de l'atelier : 29 11 21

Nombre de participants à l'atelier : 39 personnes

15 femmes

24 hommes

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : **Age estimé de 22 ans à 70 ans.**

- **Le maire adjoint de la ville de Beauvais**
- **Un représentant de l'État : sous-préfète chargée de la politique de la ville,**
- **Une commandante divisionnaire pour les FSI,**
- **Un représentant du barreau de Beauvais,**
- **Une directrice du service de prévention de l'agglomération du Beauvaisis,**
- **Un universitaire de la faculté d'Amiens,**
- **Des étudiants en droit,**
- **Des responsables du Secours Catholique,**
- **Le directeur du Foyer ADARS,**
- **Le Directeur du foyer le CPCV de l'Oise**
- **Une intervenante de l'Association Enquête et médiation**
- **Un aumônier catholique,**
- **Les référents de la mission locale,**
- **Une coordinatrice du SIAO,**
- **Des intervenants du centre d'addictologie France Addictions,**
- **Une assistante sociale du Foyer l'ETAPE,**
- **Un membre de la communauté agissant au sein des rencontres détenus-victimes,**
- **Une psychologue de la ligue française de santé mentale (association du Dr Coutanceau),**
- **Une cadre de la protection judiciaire de la Justice,**
- **Une intervenante du suivi renforcé pour les personnes sous-main de justice,**
- **Des visiteurs de prison**
- **Des professionnels du SPIP.**

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique : Justice pénitentiaire et de réinsertion	
Problématique / enjeu identifié : Débat : « Prévenir la récurrence un projet de société à ancrer collectivement sur le territoire »	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Le défaut de moyens constitue un frein à une meilleure prise en charge des publics suivis en milieu libre.	<p>-Consolider les interventions à destination des publics sous-main de justice en pérennisant les financements. Le secteur associatif est un relais efficace mais qui voit ses moyens rétrécir quand les besoins sont croissants. (Développer les conventions dont la durée serait pluriannuelle, augmenter les fonds et les maintenir sur plusieurs années, revoir le plan départemental d'accueil et d'hébergement insertion (PDAHI) pour inclure les sortants de prison comme public prioritaire pour rendre cohérentes les interventions des acteurs de l'hébergement et du logement).</p> <p>-Développer des aides venant pallier le manque de mobilité des publics et le déficit de transport.</p> <p>-Mettre en place un guichet unique au sein des établissements pénitentiaires pour faciliter les interventions des acteurs extérieurs à destination des sortants de prison. Par exemple lors de l'admission en placement extérieur.</p> <p>-Mettre en place des points d'accès au téléphone pour faciliter l'accès au droit. Par exemple organiser à la sortie un RDV téléphonique ou permettre aux usagers d'accéder à un téléphone pour être joignable.</p> <p>-Mettre en place un référent unique au sein des services de justice à l'instar de la PJJ pour accompagner une personne en milieu fermé puis en milieu ouvert. Cette proposition permettrait également de lutter contre les ruptures de parcours habituels de la minorité à la majorité à</p>

	<p>condition de réduire le nombre de prises en charge par conseiller pénitentiaire.</p> <ul style="list-style-type: none">- Inclure les interventions du SPIP dans la politique d'insertion professionnelle de la ville (SPIE) pilotée par la Sous-Préfecture pour en faire bénéficier les publics suivis.- Augmenter les moyens des professionnels de soins (médecins et psychologues coordonnateurs).- Acter l'entrée des éducateurs spécialisés en SPIP.
<p>Les politiques menées ne sont pas assez évaluées et laissent place à de trop nombreuses réformes.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Évaluer les référentiels mis en place, tel le référentiel opérationnel des pratiques n°1,- Mener une réflexion interrégionale et universitaire pour donner un rayonnement plus large à l'action des services. La Faculté d'Amiens apporterait sa contribution sur ce point.- Cesser les réformes pour consolider les pratiques et les processus. Prévoir un moratoire.
<p>Une absence de communication ou de coordination des acteurs nuit à la bonne prise en charge des personnes suivies.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Travailler sur l'attractivité des professions au sein de l'Administration pénitentiaire en développant des visites d'établissement comme ce qui a été proposé durant les États généraux de la Justice le 26 11 21 afin de lutter contre les mauvaises représentations.- Améliorer le statut des professionnels en les rendant plus conformes à la pénibilité de leurs missions,- Mettre à la disposition de tous les intervenants prenant en charge les publics le livret de sortie conçu par le SPIP pour une meilleure coordination et pour une meilleure orientation sur le territoire. Les participants s'étonnent de ne pas avoir été informés de ce document facilitant la sortie des personnes libérées car ils s'en seraient saisis pour aider ces publics.- Continuer à investir les CLSPD pour favoriser la promotion du travail d'intérêt général.- Investir les processus d'accès aux démarches administratives comme FranceConnect.- Développer des outils partagés de communication entre partenaires (outils informatiques ou instances de coordination) de façon à faire connaître les bonnes pratiques et les coordonnées utiles.

Les mesures de justice accordent une part trop importante au contrôle ou à l'incarcération en négligeant les besoins des publics et provoquant par la même, une surpopulation carcérale. Ceci parfois, au détriment du travail relatif à la commission des faits.

-Développer les alternatives à l'incarcération, les prises en charge collectives, les aménagements de peine ab initio.

-Développer le placement à l'extérieur pour les longues peines.

Développer la justice restaurative pour une prise de conscience de l'auteur et une restauration de l'image de la victime.

-Lutter contre la détention provisoire prononcée dans la méconnaissance de l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE). Une meilleure information des magistrats et une baisse des enquêtes préalables à la mesure seraient opportunes.

Les avocats entendent continuer à jouer un rôle dans l'octroi de ces mesures peu répandues.